

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024,
Le vingt juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme Elodie TRICOT, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par M. Vincent DURET, Mme Valérie ESNAULT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine RENIER représentée par Mme Brigitte GESLIN, M. Antoine CHEVREUX représenté par M. Denis COCHET, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Absents ayant donnés procuration : 5

Délibération n° 2024/06/01

Tarif centre de loisirs

Mini camp

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette année sont organisés par l'équipe du centre de loisirs des mini-camps pendant le mois de juillet pour les enfants de 6 à 15 ans. Madame le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants, une « journée » de centre de loisirs, auquel il faut ajouter un forfait de 25 € par jour de mini camp soit les tarifs suivants :

	Tarifs 2024
Tarif « journée »	
T1 quotient familial <850 €	36,14 €
T2 quotient familial entre 850 € et 1300 €	36,35 €
T3 quotient familial >1300 € ou non communiqué	36,57 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024,
Le vingt juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme Elodie TRICOT, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par M. Vincent DURET, Mme Valérie ESNAULT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine RENIER représentée par Mme Brigitte GESLIN, M. Antoine CHEVREUX représenté par M. Denis COCHET, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Absents ayant donné procuration : 5

Délibération n° 2024/06/02

Contrat Engagement Educatif
Rémunération

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer la rémunération, pour les animateurs du centre de loisirs, embauchés en contrat d'engagement éducatif.

Madame le Maire propose la rémunération suivante :

	Forfait journée « brut »	Prime « séjour »
Animateur – 18 ans sans qualification	70 €	10 € / jour
Animateur + 18 sans qualification	80 €	10 € / jour
Animateur – 18 ans stagiaire BAFA	80 €	10 € / jour
Animateur + 18 ans stagiaire BAFA	90 €	10 € / jour
Animateur – 18 ans titulaire BAFA	90 €	20 € / jour
Animateur + 18 ans titulaire BAFA	100 €	20 € / jour

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'appliquer la rémunération proposée ci-dessus.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024,
Le vingt juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme Elodie TRICOT, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par M. Vincent DURET, Mme Valérie ESNAULT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine RENIER représentée par Mme Brigitte GESLIN, M. Antoine CHEVREUX représenté par M. Denis COCHET, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Absents ayant donné procuration : 5

Délibération n° 2024/06/03

Proposition d'honoraires

Aménagement de l'accotement rue du Cimetière

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire un aménagement de sécurité rue du Cimetière, le long des nouvelles constructions. Une proposition d'honoraires a été demandée à ZEPPELIN pour nous accompagner sur ce projet, et celui-ci propose la réalisation d'une esquisse, d'une présentation/mise en débat en CoPil et la finalisation du dossier d'avant-projet, pour un montant de 2 800.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de faire un aménagement de sécurité du cimetière,
- approuve la proposition d'honoraires de ZEPPELIN pour un montant de 2 800.00 € HT,
- charge Madame le Maire de signer toute la proposition d'honoraires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024,
Le vingt juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme Elodie TRICOT, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par M. Vincent DURET, Mme Valérie ESNAULT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine RENIER représentée par Mme Brigitte GESLIN, M. Antoine CHEVREUX représenté par M. Denis COCHET, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCAION : 13 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Absents ayant donné procuration : 5

Délibération n° 2024/06/04

Conseil pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie végétale

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place un accompagnement de conseil pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie végétale (choix des essences, positionnement des sujets, intégration paysagère des différents projets, mise en œuvre de la stratégie végétale). ZEPPELIN nous a établi une proposition d'honoraires pour 20 journées de vacations au prix de 300 € HT la journée, sachant que si les 20 jours ne sont pas utilisés, ZEPPELIN ne demandera pas de régler les journées restantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de mettre un accompagnement pour la mise en œuvre de conseil pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie végétale,
- approuve la proposition d'honoraires de ZEPPELIN pour un montant de 20 journées de vacation au prix de 300 € HT, et prend note que ZEPPELIN ne facturera pas les journées restantes au cas où les 20 journées ne seraient pas utilisées,
- Charge Madame le Maire de signer toute la proposition d'honoraires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024,
Le vingt juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme Elodie TRICOT, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par M. Vincent DURET, Mme Valérie ESNAULT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine RENIER représentée par Mme Brigitte GESLIN, M. Antoine CHEVREUX représenté par M. Denis COCHET, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Absents ayant donné procuration : 5

Délibération n° 2024/06/05

Etude de sol, mission G2AV

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2024, il y a obligation de faire une étude de sol pour les nouvelles constructions. 3 entreprises ont été sollicitées pour faire une étude de sol pour la construction de la nouvelle classe, ainsi que pour le nouveau pôle éducatif. 3 entreprises ont été sollicitées et nous ont fait les propositions suivantes :

- GINGER CEBTP : 5 200.00 € HT
- FONDASOL : 6 865.00 € HT
- FONDOUEST : 7 290.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir la proposition de GINGER CEBTP d'un montant de 5 200.00 € HT,
- Charge Madame le Maire de signer le devis,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024,
Le vingt juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme Elodie TRICOT, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par M. Vincent DURET, Mme Valérie ESNAULT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine RENIER représentée par Mme Brigitte GESLIN, M. Antoine CHEVREUX représenté par M. Denis COCHET, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Absents ayant donné procuration : 5

Délibération n° 2024/06/06

Subvention aux associations

Retrait de la délibération 2024/05/02

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu de Madame La Sous-Préfète concernant la délibération 2024/05/02 ayant pour objet le vote des subventions aux associations, celui-ci nous fait part de plusieurs observations sur la régularité des décisions de subventions qui ont été votées. En application de l'article L.2131-11 du code général de collectivités territoriales, « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ». Madame la Sous-Préfète demande le retrait de la délibération, vu que des élus intéressés ont participé au vote de la délibération, directement ou par pouvoir.

Madame le Maire propose de retirer la délibération 2024/05/02 portant sur les subventions aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de retirer la délibération 2024/05/02 « subvention aux associations ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024,
Le vingt juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme Elodie TRICOT, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par M. Vincent DURET, Mme Valérie ESNAULT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine RENIER représentée par Mme Brigitte GESLIN, M. Antoine CHEVREUX représenté par M. Denis COCHET, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Absents ayant donné procuration : 5

Délibération n° 2024/06/07

Subvention aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES		ASSOCIATION HORS COMMUNE	
Eclair Dionysien	700.00 €	Syndicat d'initiative cantonal	150.00 €
ABCD (badminton)	400.00 €	USEP	110.00 €
Amicale des Parents d'élèves	500.00 €	UDAF de la Mayenne	50.00 €
VOUS Ukulélé	500.00 €	CDJA	100.00 €
Artisans-commerçants	500.00 €	Secours Catholique de Laval	35.00 €
AFN	70.00 €	Mayenne Nature Environnement	100.00 €
Association défense faune	185.00 €	Comice agricole de Bierné	50.00 €
Comité de pêche	50.00 €	ADIL	35.00 €
Comité de jumelage	1 380.00 €	Jardin Fleuri	100.00 €
Gazoufest	500.00 €	La Prévention routière	45.00 €
Amicale de Sapeurs Pompiers	500.00 €		
TOTAL	5 285.00 €		775.00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024,
Le vingt juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme Elodie TRICOT, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par M. Vincent DURET, Mme Valérie ESNAULT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine RENIER représentée par Mme Brigitte GESLIN, M. Antoine CHEVREUX représenté par M. Denis COCHET, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Absents ayant donné procuration : 5

Délibération n° 2024/06/08

Subvention association ADS

M. Denis COCHET, Mme Dominique de VALICOURT, Mme Brigitte GESLIN membres du Conseil d'Administration sortent de la salle et ne participent pas au vote.

Mme Dominique de VALICOURT ayant un pouvoir pour représenter Mme Valérie ESNAULT ne vote pas pour Mme Valérie ESNAULT celle-ci étant membre du conseil d'administration.

Mme Brigitte GESLIN ayant un pouvoir pour représenter Mme Martine RENIER ne vote pas pour Mme Martine RENIER celle-ci étant membre du conseil d'administration.

Après étude du dossier de subvention déposé par l'association ADS, et des projets menés par l'association, le conseil municipal décide :

- d'attribuer la subvention suivante : 6 000.00 €
- Charge Madame le Maire de verser cette subvention.

Cette délibération est adoptée : pour = 10 voix, abstention = 1 voix, et contre = 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.
Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024,
Le vingt juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme Elodie TRICOT, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par M. Vincent DURET, Mme Valérie ESNAULT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine RENIER représentée par Mme Brigitte GESLIN, M. Antoine CHEVREUX représenté par M. Denis COCHET, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Absents ayant donné procuration : 5

Délibération n° 2024/06/09

Subvention association ERE DE LIEN

Mme Frédérique MARCADET ayant un pouvoir pour représenter M. Fabrice DUCHÂTELET, ne vote pas pour M. Fabrice DUCHÂTELET celui-ci étant membre du conseil d'administration

Après étude du dossier de subvention déposé par l'Ere de Lien, et des projets menés par l'association, le conseil municipal décide :

- d'attribuer la subvention suivante : Ere de Lien : 1 000.00 €
- Charge Madame le Maire de verser cette subvention.

Cette délibération est adoptée : pour = 15 voix, abstention = 0 voix, et contre = 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024,
Le vingt juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme Elodie TRICOT, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par M. Vincent DURET, Mme Valérie ESNAULT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine RENIER représentée par Mme Brigitte GESLIN, M. Antoine CHEVREUX représenté par M. Denis COCHET, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Absents ayant donné procuration : 5

Délibération n° 2024/06/10

Subvention association Union Sportive Dionysienne

M. Denis COCHET ayant un pouvoir pour représenter M. Antoine CHEVREUX, ne vote pas pour M. Antoine CHEVREUX celui-ci étant secrétaire de cette association.

Après étude du dossier de subvention déposé par l'Association Union Sportive Dionysienne, et des projets menés par l'association, le conseil municipal décide :

- d'attribuer la subvention suivante : Union Sportive Dionysienne : 3 500 €
- Charge Madame le Maire de verser cette subvention.

Cette délibération est adoptée : pour = 15 voix, abstention = 0 voix, contre = 0.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024,
Le vingt juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme Elodie TRICOT, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par M. Vincent DURET, Mme Valérie ESNAULT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine RENIER représentée par Mme Brigitte GESLIN, M. Antoine CHEVREUX représenté par M. Denis COCHET, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Absents ayant donné procuration : 5

Délibération n° 2024/06/11

Subvention association CHORALE GRAIN D'PHONIE

M. Brigitte GESLIN ayant un pouvoir pour représenter Mme Martine RENIER, ne vote pas pour Mme Martine RENIER celle-ci étant membre du conseil d'administration.

Après étude du dossier de subvention déposé par l'association Chorale Grain d'Phonie, et des projets menés par l'association, le conseil municipal décide :

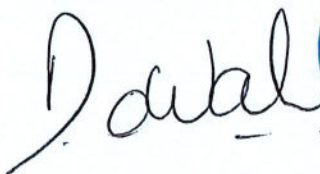
- d'attribuer la subvention suivante : Chorale Grain d'Phonie : 1 870.00 €
- d'attribuer une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la Fête de la musique : 1 500.00 €
- Charge Madame le Maire de verser ces subventions.

Cette délibération est adoptée : pour = 15 voix, abstention = 0 voix, et contre = 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024,
Le vingt juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme Elodie TRICOT, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par M. Vincent DURET, Mme Valérie ESNAULT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine RENIER représentée par Mme Brigitte GESLIN, M. Antoine CHEVREUX représenté par M. Denis COCHET, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Absents ayant donné procuration : 5

Délibération n° 2024/06/12

Subvention association CLUB AU BON ACCUEIL GENERATION MOUVEMENT

M. Patrick PUIGRENIER, membre du Conseil d'Administration sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après étude du dossier de subvention déposé par l'association Club au bon accueil génération mouvement, et des projets menés par l'association, le conseil municipal décide :

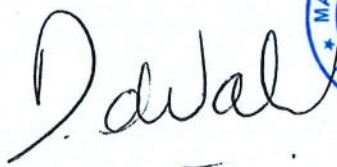
- d'attribuer la subvention suivante : 1 300.00 €
- Charge Madame le Maire de verser cette subvention.

Cette délibération est adoptée : pour = 15 voix, abstention = 0 voix, et contre = 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024,
Le vingt juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme Elodie TRICOT, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par M. Vincent DURET, Mme Valérie ESNAULT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine RENIER représentée par Mme Brigitte GESLIN, M. Antoine CHEVREUX représenté par M. Denis COCHET, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Absents ayant donné procuration : 5

Délibération n° 2024/06/13

Subvention association OFFICE DE TOURISME

Mme Dominique de VALICOURT, membre du Conseil d'Administration sort de la salle et ne participe pas au vote.

M. Vincent DURET ayant un pouvoir pour représenter M. Jean-Yves BACHELOT, ne vote pas pour M. Jean-Yves BACHELOT celui-ci étant membre du conseil d'administration.

Après étude du dossier de subvention déposé par l'association Office de tourisme, et des projets menés par l'association, le conseil municipal décide :

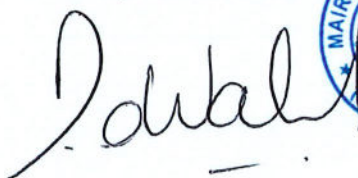
- d'attribuer la subvention suivante : office de tourisme : 4 725.00 €
- Charge Madame le Maire de verser cette subvention.

Cette délibération est adoptée : pour = 14 voix, abstention = 0 voix, et contre = 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024,
Le vingt juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme Elodie TRICOT, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par M. Vincent DURET, Mme Valérie ESNAULT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine RENIER représentée par Mme Brigitte GESLIN, M. Antoine CHEVREUX représenté par M. Denis COCHET, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Absents ayant donné procuration : 5

Délibération n° 2024/06/14

Subvention association VARENNES A SAINT MARTIN

Mme Dominique de VALICOURT, membre du Conseil d'Administration et Mme Frédérique MARCADET, Présidente de l'association sortent de la salle et ne participent pas au vote.

M. Vincent DURET ayant un pouvoir pour représenter M. Jean-Yves BACHELOT, ne vote pas pour M. Jean-Yves BACHELOT celui-ci étant membre du conseil d'administration.

Après étude du dossier de subvention déposé par Varennes à Saint Martin, et des projets menés par l'association, le conseil municipal décide :

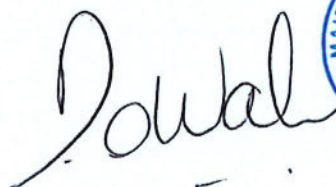
- d'attribuer la subvention suivante : Varennes à Saint Martin : 500.00 €
- Charge Madame le Maire de verser cette subvention.

Cette délibération est adoptée : pour = 13 voix, abstention = 0 voix, et contre = 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024,
Le vingt juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme Elodie TRICOT, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par M. Vincent DURET, Mme Valérie ESNAULT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine RENIER représentée par Mme Brigitte GESLIN, M. Antoine CHEVREUX représenté par M. Denis COCHET, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Absents ayant donné procuration : 5

Délibération n° 2024/06/15

Subvention EHPAD RESIDENCE GEHERE LAMOTTE

Mme Dominique de VALICOURT, Présidente du Conseil d'Administration et Mme Valérie ROMELARD, membre sortent de la salle et ne participent pas au vote.

Après étude du dossier de subvention déposé par Varennes à Saint Martin, et des projets d'animation menés par l'EHPAD Résidence Géhère Lamotte, le conseil municipal décide :

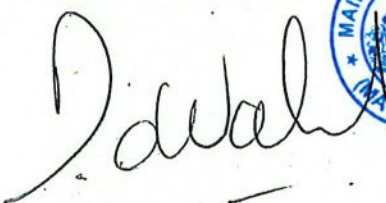
- d'attribuer la subvention suivante : 690.00 €
- Charge Madame le Maire de verser cette subvention.

Cette délibération est adoptée : pour = 13 voix, abstention = 1 voix, et contre = 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024,
Le vingt juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme Elodie TRICOT, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE

Était absente et représentée : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par M. Vincent DURET, Mme Valérie ESNAULT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Martine RENIER représentée par Mme Brigitte GESLIN, M. Antoine CHEVREUX représenté par M. Denis COCHET, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Absents ayant donné procuration : 5

Délibération n° 2024/06/16

Convention location de terres, parcelle AL 166

M. Claude NAIL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a fait l'acquisition le 16 mars 2022, de la parcelle section AL 166 d'une superficie de 1 ha 84 a 60 ca, à M. VRAIN Sylvain. M. Claude NAIL, Les Ormeaux 53290 SAINT-DENIS-D'ANJOU était locataire de cette parcelle, et souhaitait continuer de la louer. Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a été omis d'établir une convention de location entre la commune et M. Claude NAIL.

Madame le Maire propose de régulariser la situation et d'établir une convention de location à effet rétroactif à compter du 16 mars 2022, au prix de 164 € l'hectare.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de louer la parcelle section AL 166 d'une superficie de 1 ha 84 a 60 ca au prix de 164.00 €uros l'hectare annuel, avec un effet rétroactif, soit au 16 mars 2022,
- Charge Madame le Maire d'établir la convention de location,
- Charge Madame le Maire d'établir le titre correspondant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT

